

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 37 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} octobre

Maisons-Alfort, le 5 octobre 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} octobre, **37 209 sites sont autorisés par l'ANFR, dont 32 815 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de septembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,2 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,7 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :

- 1 146 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 0,6 % sur un mois)** ;
- 29 188 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 1,7 % sur un mois)** ;
- 24 715 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 2,8 % sur un mois)** ;
- 128 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,1 GHz (+ 34,7 % sur un mois)** ;
- 24 186 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,4 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **1 757 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans 5 zones géographiques.

- 1 130 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 304 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 562 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

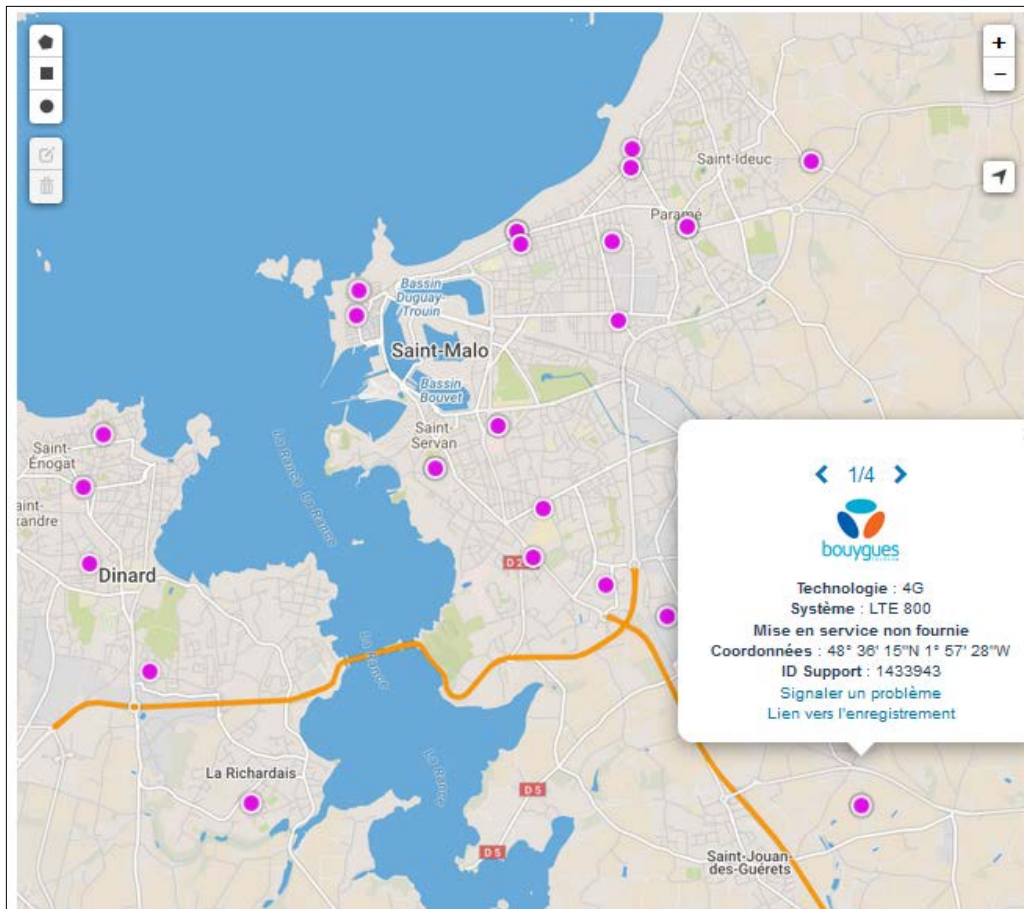
1. Bouygues Telecom (13 797 sites, + 525 en septembre) ;
2. SFR (13 277 sites, + 527 en septembre) ;
3. Orange (12 935 sites, + 195 en septembre) ;
4. Free Mobile (8 920 sites, + 160 en septembre).

.../...

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Pour visualiser avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :

